

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de présents : 22

Nombre de membres ayant donné procuration : 10

Nombre d'absents non représentés : 03 Quorum : 18 (présents ou représentés) Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

#### V- Politique budgétaire :

Budget initial 2023

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

### Article 1:

Le conseil d'administration adopte les autorisations budgétaires suivantes pour le budget initial 2023 :

- 1 632 ETPT, dont 1 113 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 519 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 155 682 236 € d'autorisations d'engagement dont :
- 120 730 017 € personnel
- 23 920 321 € fonctionnement
- 11 031 897 € investissement
- 165 044 462 € de crédits de palement dont :
- 120 730 017 € personnel
- 24 851 321 € fonctionnement
- 19 463 123 € investissement
- 156 386 169 € de prévisions de recettes
- 8 658 292 € de solde budgétaire

## Article 2:

Le conseil d'administration adopte les prévisions comptables suivantes :

- 8 658 292 € de variation de trésorerie
- 3 163 186 € de résultat patrimonial
- 1 363 186 € d'insuffisance d'autofinancement
- 3 976 909€ de variation de fonds de roulement

VOTE: POUR: 20 CONTRE: 09 ABSTENTIONS: 02 NE PREND PAS PART AU VOTE: 01

Pau, le 20 décembre 2022 Le Président,

Laurant POPPE